

**PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire** du conseil municipal de la ville de New Richmond tenue en la salle des délibérations de l'hôtel de ville, le **lundi 3 octobre 2016** à compter de **20 h**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Éric Dubé, maire  
Madame Geneviève Braconnier, conseillère  
Monsieur François Bujold, conseiller  
Monsieur Jean Cormier, conseiller  
Monsieur René Leblanc, conseiller  
Monsieur Jean-Pierre Querry, conseiller  
Monsieur Jacques Rivière, conseiller

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Éric Dubé.

Est également présent :

Monsieur Stéphane Cyr, directeur général et greffier-adjoint

### **ADMINISTRATION**

**246-10-16**

#### **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Jean Cormier  
**APPUYÉ DE :** Madame Geneviève Braconnier  
et unanimement résolu :

**D'adopter** l'ordre du jour tel que lu par le maire. Il est à noter que cet ordre du jour demeure ouvert à toutes autres modifications.

**ADOPTÉE**

#### **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

**247-10-16**

#### **SÉANCE ORDINAIRE DU 2016-09-12**

**Considérant que** les membres du Conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 septembre 2016;

**Considérant que** les membres du Conseil renoncent à la lecture dudit procès-verbal;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame Geneviève Braconnier  
**APPUYÉ DE :** Monsieur Jacques Rivière  
et unanimement résolu :

**D'adopter** le procès-verbal de la séance du 12 septembre 2016.

**ADOPTÉE**

**248-10-16**

#### **SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 2016-09-26**

**Considérant que** les membres du Conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 26 septembre 2016;

**Considérant que** les membres du Conseil renoncent à la lecture dudit procès-verbal;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Jean-Pierre Querry  
**APPUYÉ DE :** Monsieur René Leblanc  
et unanimement résolu :

**D'adopter** le procès-verbal de la séance du 26 septembre 2016.

**ADOPTÉE**

## **SUIVI DE LA PÉRIODE DE QUESTIONS (AFFAIRES DU PUBLIC) DE LA SÉANCE DU 2016-09-12**

Le maire informe l'assistance des démarches effectuées concernant les demandes des contribuables lors de l'assemblée du 12 septembre 2016.

### **CORRESPONDANCE**

- De M. Euchariste Morin, directeur par intérim au ministère de la Culture et des communications, un chèque au montant de 7 500 \$ versé en vertu du programme Aide aux initiatives de partenariat et représentant le sixième et dernier versement prévu à l'entente de développement culturel 2012-2015.
- De M. David Thibault, coordonnateur en sécurité incendie de la MRC de Bonaventure, un chèque au montant de 4 802 \$ versé dans le cadre du programme de subvention pour la formation des pompiers volontaires (Volet 3), pour la cohorte de désincarcération printemps 2016.
- Du ministère de l'Éducation, des Loisirs et du Sport, un chèque au montant de 250 \$, représentant une aide financière pour le terrain de jeux, pour l'année 2016.
- De Me Marilyn Emery, conseillère juridique en gestion contractuelle et en droit du travail du Carrefour du Capital humain, une correspondance concernant la décision du Tribunal administratif du travail concernant une plainte déposée par un employé de la Ville, indiquant que suite à l'examen de celle-ci, le tribunal rejette ladite plainte.
- De M. Euchariste Morin, directeur par intérim au ministère de la Culture et des Communications, une correspondance concernant l'acquisition récente par la Ville du pont couvert de Saint-Edgar, transmettant une brochure explicative de la Loi sur le patrimoine culturel du Québec, expliquant les avantages et obligations pour les propriétaires de biens patrimoniaux classés, et ce, afin de s'assurer de la préservation de la valeur patrimoniale de ce bien.
- De Mme Caroline Lelièvre, adjointe de circonscription de l'Honorable Diane Lebouthillier, une correspondance accusant réception de la demande d'aide financière pour le projet d'aménagement d'un refuge pour le Club de ski de fond et informant la Ville que les députés fédéraux ne disposent pas de budget discrétionnaire pour aider des organismes comme la Ville et transmettant en annexe, une liste de certains programmes de financement fédéraux qui pourraient soutenir ledit projet.
- De Mme Micheline Anctil, présidente du conseil d'administration de l'organisme CAUREQ, une correspondance ainsi qu'un chèque au montant de 8 368,29 \$, représentant la redistribution des excédents de l'année financière 2015-2016, et ce, pour la Ville.

249-10-16

### **COMPTES À PAYER**

**Considérant que** le Conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la liste des comptes à payer faite conformément aux engagements de crédits pris et aux dépenses autorisées, de la délégation d'autoriser des dépenses du directeur général ou des directeurs de services et des autorisations de paiement de comptes en regard des décisions prises dans le cadre des séances ordinaires et extraordinaires antérieures;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur François Bujold

**APPUYÉ DE :** Monsieur Jean Cormier

et unanimement résolu :

**D'approuver** la liste des engagements de crédits, et ce, au montant de quatre cent quatre-vingt-sept mille deux cent quarante-huit dollars et quatre-vingt-trois cents (487 248,83 \$);

**D'autoriser** le directeur général à procéder dans les limites de ces crédits.

**ADOPTÉE**

**250-10-16**

**AUTORISATION - PROCÉDURE DE VENTE POUR TAXES**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Jacques Rivière

**APPUYÉ DE :** Monsieur René Leblanc

et unanimement résolu :

**D'autoriser** la greffière à entreprendre les procédures relativement à la vente des immeubles pour non-paiement de taxes municipales et/ou scolaires pour l'année 2014 et les années subséquentes, qui aura lieu le 1<sup>er</sup> décembre 2016 à 10 h, à la salle du Conseil de l'hôtel de ville de New Richmond, située au 99, place Suzanne-Guité, New Richmond, pour les immeubles suivants :

<b>Matricule</b>	<b>Montant dû 2014 (\$)</b>	<b>Montant dû total 3 octobre 2016 (\$)</b>
0435-99-6093	1 920,41	19 308,00
0738-39-7711	115,56	454,07
0440-20-6206	1 761,51	4 602,38
0436-50-9139	2 903,22	11 811,78
0437-59-5802	670,39	4 160,01
0237-68-3373	1 436,94	3 471,74
0337-35-5015	1 285,31	4 159,63
1045-49-8171	340,48	823,49
0534-83-5782	386,49	899,31
0938-09-9615	409,87	2 595,53
0337-72-3292	2 189,22	6 056,62

**ADOPTÉE**

**251-10-16**

**MANDAT D'ACHAT - VENTE POUR TAXES**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Jean-Pierre Querry

**APPUYÉ DE :** Monsieur François Bujold

et unanimement résolu :

**D'autoriser** la trésorière-adjointe à procéder à l'acquisition, pour et au nom de la Ville de New Richmond, des immeubles non vendus lors de la vente pour taxes qui aura lieu le 1<sup>er</sup> décembre 2016 à 10 h, à la salle du Conseil de l'hôtel de ville de New Richmond, située au 99, place Suzanne-Guité, New Richmond.

**ADOPTÉE**

252-10-16

**RÈGLEMENT 1017-16 DÉLÉGUANT À UN FONCTIONNAIRE OU EMPLOYÉ MUNICIPAL LE POUVOIR DE FORMER UN COMITÉ DE SÉLECTION LORSQUE REQUIS PAR LA LOI LORS D'APPEL D'OFFRES POUR SERVICES PROFESSIONNELS - ADOPTION**

**Considérant que** le Conseil prend en compte le règlement relatif à la délégation du pouvoir de former un comité de sélection lorsque requis par la Loi, portant le numéro 1017-16;

**Considérant que** tous les membres du Conseil déclarent l'avoir reçu dans le délai imparti par la Loi, l'avoir lu et renoncent conséquemment à sa lecture;

**Considérant que** le maire mentionne l'objet du règlement, sa portée ainsi que son application;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame Geneviève Braconnier

**APPUYÉ DE :** Monsieur René Leblanc

et unanimement résolu :

**D'adopter** le règlement relatif à la délégation du pouvoir de former un comité de sélection lorsque requis par la Loi, lequel est identifié sous le numéro 1017-16.

**ADOPTÉE**

**RÈGLEMENT 1018-16 AYANT POUR BUT DE POURVOIR AU PAIEMENT DES FRAIS D'ÉMISSION DU REFINANCEMENT DE 1 017 300 \$ ET POUR CE FAIRE UN EMPRUNT AU MONTANT DE 20 346 \$, REMBOURSABLE EN 5 ANS**

253-10-16

**ADOPTION - RÈGLEMENT 1018-16**

**Considérant que** le Conseil prend en compte le règlement relatif au paiement des frais d'émission du refinancement de 1 017 300 \$, portant le numéro 1018-16;

**Considérant que** tous les membres du Conseil déclarent l'avoir reçu dans le délai imparti par la Loi, l'avoir lu et renoncent conséquemment à sa lecture;

**Considérant que** le maire mentionne l'objet du règlement, sa portée ainsi que son application;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame Geneviève Braconnier

**APPUYÉ DE :** Monsieur Jacques Rivière

et unanimement résolu :

**D'adopter** le règlement relatif au paiement des frais d'émission du refinancement de 1 017 300 \$, lequel est identifié sous le numéro 1018-16.

**ADOPTÉE**

254-10-16

**DEMANDE DE FINANCEMENT TEMPORAIRE – AUTORISATION DE SIGNATURE – RÈGLEMENT 1018-16**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur François Bujold

**APPUYÉ DE :** Monsieur René Leblanc

et unanimement résolu :

**D'autoriser** le maire et le directeur général ou la trésorière adjointe à déposer une demande de financement temporaire à la Caisse populaire Desjardins de New Richmond, et ce, dans le cadre du Règlement 1018-16 ayant pour but de pourvoir au paiement des frais d'émission du refinancement de 1 017 300 \$ et pour ce faire un emprunt au montant de 20 346 \$, remboursable en 5 ans.

**ADOPTÉE**

255-10-16

**ÉQUITÉ SALARIALE**

**Considérant que** le processus d'équité salariale a débuté en 2004 à la Ville de New Richmond pour les employés syndiqués;

**Considérant qu'**une procédure de maintien de cette dernière a été terminée en 2011 et que, selon la Loi, cette procédure doit être réalisée à tous les cinq (5) ans;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur René Leblanc

**APPUYÉ DE :** Monsieur Jacques Rivière  
et unanimement résolu :

**De débiter** le processus de maintien de l'équité salariale;

**De choisir** la méthode de réalisation en comité employé/employeur.

**ADOPTÉE**

256-10-16

**AUTORISATION DE SIGNATURES - PROTOCOLE D'ENTENTE INTERMUNICIPALE CONCERNANT UN SERVICE RÉGIONALISÉ DE « COLLECTE, TRANSPORT, TRAITEMENT DES MATIÈRES RECYCLABLES APO 2016-2021 (5 ANS) » AVEC LES MUNICIPALITÉS DE LA MRC DE BONAVENTURE**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Jean Cormier

**APPUYÉ DE :** Monsieur François Bujold  
et unanimement résolu :

**D'autoriser** le maire et le directeur général à signer pour et au nom de la Ville, le protocole d'entente intermunicipale concernant un service régionalisé de collecte, transport, traitement des matières recyclables APO 2016-2021 (5 ans), avec les municipalités de la MRC de Bonaventure.

**ADOPTÉE**

257-10-16

**DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE CANADA - PROJET 400051075 (PIC 150)- RÉFECTION DU CENTRE COMMUNAUTAIRE ADRIEN-GAUVREAU - SOURCE DE FONDS**

**Considérant** la demande d'aide financière déposée auprès de Développement économique Canada (Dossier 400051075), et ce, concernant le projet de réfection du Centre communautaire Adrien-Gauvreau;

**Considérant** le montage financier élaboré par la Ville pour ce projet, indiquant les différentes sources de fonds potentielles :

<b>Source de fonds</b>	
<b>Organisme</b>	<b>Montant</b>
DEC/Programme PIC 150	240 561 \$
Programme TECQ (Fonds de la taxe sur l'essence)	259 439 \$
MRC de Bonaventure	30 000 \$
Ville de New Richmond	1 112 647 \$

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame Geneviève Braconnier

**APPUYÉ DE :** Monsieur Jean-Pierre Querry

et unanimement résolu :

**Que** la Ville de New Richmond s'engage à verser un montant d'un million cent douze mille six cent quarante-sept dollars (1 112 647 \$) pour la réalisation du projet de réfection du Centre communautaire Adrien-Gauvreau. Il est également entendu qu'advenant le retrait de source de fonds d'un ou des autres organismes cités précédemment, la Ville s'engage à verser lesdits montants retirés en addition au montant déjà engagé par elle.

**ADOPTÉE**

258-10-16

**PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) POUR LES ANNÉES 2014 À 2018 - PROGRAMMATION DE TRAVAUX RÉVISÉE - RÉCLAMATION**

**Attendu que** la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

**Attendu que** la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Jacques Rivière

**APPUYÉ DE :** Monsieur François Bujold

et unanimement résolu :

**Que** la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

**Que** la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

**Que** la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

**Que** la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;

**Que** la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;

**Que** la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe, comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

**ADOPTÉE**

**SERVICE DES LOISIRS**

259-10-16

**DEMANDE DE FINANCEMENT TEMPORAIRE - AUTORISATION DE SIGNATURE -  
RÈGLEMENT 1016-16**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame Geneviève Braconnier  
**APPUYÉ DE :** Monsieur René Leblanc  
et unanimement résolu :

**D'autoriser** le maire et le directeur général ou la trésorière adjointe à déposer une demande de financement temporaire à la Caisse populaire Desjardins de New Richmond, et ce, dans le cadre du Règlement 1016-16 autorisant des travaux de réfection des terrains de soccer de la Ville de New Richmond et décrétant un emprunt de 117 408 \$, remboursable en 15 ans.

**ADOPTÉE**

**RÉNOVATIONS PISCINE BRUCE-RITCHIE**

260-10-16

**CERTIFICAT DE PAIEMENT NO. 9 - LIBÉRATION DE LA RETENUE**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Jean-Pierre Querry  
**APPUYÉ DE :** Monsieur René Leblanc  
et unanimement résolu :

**D'autoriser** le paiement du certificat no. 9 à Construction L.F.G. inc. au montant de onze mille quatre cent quatre-vingt-dix-sept dollars et cinquante cents (11 497,50 \$), taxes incluses, et ce, tel que recommandé par l'architecte Pierre Bourdages, en date du 23 septembre 2016, ce certificat représentant la libération de la retenue pour les travaux. Il est entendu que le paiement sera pris à même le Règlement 986-15.

**ADOPTÉE**

261-10-16

**CERTIFICAT DE FIN DES TRAVAUX**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Jean Cormier  
**APPUYÉ DE :** Monsieur François Bujold  
et unanimement résolu :

**D'accepter** le certificat de fin des travaux de rénovations de la piscine Bruce-Ritchie, et ce, tel que recommandé par l'architecte Pierre Bourdages, en date du 23 septembre 2016.

**ADOPTÉE**

262-10-16

**RÉAMÉNAGEMENT DU STATIONNEMENT DE LA PISCINE BRUCE-RITCHIE -  
DEMANDE DE PAIEMENT NO. 1**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Jacques Rivière  
**APPUYÉ DE :** Monsieur Jean Cormier  
et unanimement résolu :

**D'autoriser** le paiement de la demande no. 1 à Excavation Services techniques LM inc. au montant de trente-quatre mille sept cent soixante-quatorze dollars et vingt-cinq cents (34 774,25 \$), taxes incluses, pour les travaux complétés en date du 27 septembre 2016. Il est entendu que ce paiement sera pris à même le Règlement 986-15.

**ADOPTÉE**

## **URBANISME**

### **DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES**

263-10-16

#### **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE - 490, CHEMIN DE SAINT-EDGAR**

**Considérant qu'**une demande de dérogation mineure a été déposée pour le 490, chemin de Saint-Edgar:

- a) Afin de rendre la propriété conforme à l'article 10.1 du Règlement de zonage 927-13 : accepter une marge de recul arrière de 8,36 mètres au lieu des 9,00 mètres prescrits.

**Considérant qu'**un avis public a été publié dans le journal l'Écho de la Baie, édition du 7 septembre 2016;

**Considérant que** le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis concernant cette demande de dérogation à son assemblée du 21 septembre 2016;

**Considérant qu'**aucune personne ou organisme n'ont émis de commentaires relativement à cette demande de dérogation mineure;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame Geneviève Braconnier

**APPUYÉ DE :** Monsieur Jacques Rivière  
et unanimement résolu :

**Que** la dérogation mineure requise pour le 490, chemin de Saint-Edgar, soit acceptée telle que demandée et que le directeur du Service de l'urbanisme soit autorisé à émettre tous les documents pertinents à cette demande.

#### **ADOPTÉE**

264-10-16

#### **133, RANG 3 OUEST**

**Considérant qu'**une demande de dérogation mineure a été déposée pour le 133, Rang 3 Ouest;

- a) Afin de rendre la propriété conforme à l'article 10.2.1.4 du Règlement de zonage 927-13 : accepter que le bâtiment accessoire soit avancé de 2,95 mètres en deçà de la ligne du prolongement de la façade du bâtiment principal.

**Considérant qu'**un avis public a été publié dans le journal l'Écho de la Baie, édition du 14 septembre 2016;

**Considérant que** le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis concernant cette demande de dérogation à son assemblée du 21 septembre 2016;

**Considérant qu'**aucune personne ou organisme n'ont émis de commentaires relativement à cette demande de dérogation mineure;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Jean Cormier

**APPUYÉ DE :** Monsieur Jean-Pierre Querry  
et unanimement résolu :



**Que** la dérogation mineure requise pour le 133, Rang 3 Ouest, soit acceptée telle que demandée, conditionnelle à ce que le propriétaire intègre à son projet de construction sur le mur donnant sur la rue, deux (2) ouvertures en harmonie avec celles de la résidence principale, et que le directeur du Service de l'urbanisme soit autorisé à émettre tous les documents pertinents à cette demande.

**ADOPTÉE**

265-10-16

**RÈGLEMENT 1020-16 MODIFIANT L'ARTICLE 5.5.3.1 DU RÈGLEMENT DE ZONAGE 927-13 CONCERNANT LES BÂTIMENTS ACCESSOIRES AUTORISÉS ET DIMENSIONS MAXIMALES - ADOPTION DU 1ER PROJET**

**Considérant que** le Conseil prend en compte le premier projet du règlement relatif à la modification de l'article 5.5.3.1 du Règlement de zonage 927-13, portant le numéro 1020-16;

**Considérant que** tous les membres du Conseil déclarent l'avoir reçu dans le délai imparti par la Loi, l'avoir lu et renoncent conséquemment à sa lecture;

**Considérant que** le maire mentionne l'objet du règlement, sa portée ainsi que son application;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Jacques Rivière

**APPUYÉ DE :** Monsieur François Bujold

et unanimement résolu :

**D'adopter** le premier projet du règlement relatif à la modification de l'article 5.5.3.1 du Règlement de zonage 927-13, lequel est identifié sous le numéro 1020-16.

**ADOPTÉE**

266-10-16

**AUTORISATION D'ÉMISSION DE PERMIS - PLAN D'INTÉGRATION ET D'IMPLANTATION ARCHITECTURAL - PIIA (RÈGLEMENT 802-05) - 157. BOULEVARD PERRON OUEST**

**Considérant** le demande d'émission de permis déposée pour l'agrandissement de la résidence du 157, boulevard Perron Ouest;

**Considérant** les recommandations du comité consultatif d'urbanisme émises lors de leur réunion du 21 septembre 2016;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Jacques Rivière

**APPUYÉ DE :** Madame Geneviève Braconnier

et unanimement résolu :

**D'autoriser** le directeur du Service de l'urbanisme à émettre un permis pour l'agrandissement de la résidence du 157, boulevard Perron Ouest, et ce, selon les plans déposés.

**ADOPTÉE**

**SALLE DE SPECTACLES ET CULTURE**

**ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL**

267-10-16

**RENOUVELLEMENT - ANNÉE 2017**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame Geneviève Braconnier

**APPUYÉ DE :** Monsieur René Leblanc

et unanimement résolu :

**D'autoriser** Monsieur Dominic Gauthier, directeur de la culture, à déposer, pour et au nom de la Ville, une demande de renouvellement de l'entente culturelle, pour l'année 2017, du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2017, auprès du ministère de la Culture et des Communications, et ce, au montant de trente mille dollars (30 000 \$). Il est par le fait même également résolu, d'autoriser Monsieur Dominic Gauthier, directeur de la culture ainsi que Monsieur Éric Dubé, maire, à signer tous les documents requis à cet effet.

**ADOPTÉE**

**268-10-16**

**AUTORISATION DE PAIEMENT - ENTENTE 2016**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur François Bujold

**APPUYÉ DE :** Monsieur Jacques Rivière

et unanimement résolu :

**D'autoriser** le paiement suivant, et ce, pris à même l'entente de développement culturel 2016 :

- Week-end jeunesse: 12 600 \$

**ADOPTÉE**

**269-10-16**

**SALLE DE SPECTACLES RÉGIONALE DESJARDINS – AUTORISATION DE DEMANDE DE SUBVENTION AU MINISTÈRE DU PATRIMOINE CANADIEN**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Jean Cormier

**APPUYÉ DE :** Madame Geneviève Braconnier

et unanimement résolu :

**D'autoriser** le directeur de la culture à déposer une demande d'aide financière auprès du ministère du Patrimoine canadien pour la Salle de spectacles régionale Desjardins dans le cadre du programme « Fonds du Canada pour la présentation des arts 2017-2018 et 2018-2019 ». Par le fait même, le maire et le directeur de la culture sont autorisés à signer tous les documents requis à cet effet.

**ADOPTÉE**

**AFFAIRES NOUVELLES**

**PÉRIODE DE QUESTIONS (AFFAIRES DU PUBLIC)**

Un représentant des Chevaliers de Colomb invite toute la population à un dîner au Camp à Jos le lundi 10 octobre 2016 dès 11 h 00. Ce dîner gratuit, est organisé afin de remercier la population du support offert aux Chevaliers au fil des dernières années.

Un citoyen souligne le fait que le pont de Saint-Edgar n'a toujours pas de nom officiel.

Un commentaire positif est effectué afin de souligner l'apparence des nouvelles enseignes de rue.

Un citoyen soulève le manque d'équipement du club de football Carcajou de la Baie-des-Chaleurs. La représentation de notre localité n'y est pas à son meilleur selon lui.

Une question est adressée à propos du projet du CISSS Gaspésie d'aménager une unité de soins en santé mentale au centre-ville.

Un commentaire est effectué à propos de la sonorisation de la salle du Conseil.

**CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé, le président déclare la clôture de l'assemblée, il est 20 h 34.

Président

Secrétaire

Éric Dubé, maire

Stéphane Cyr, directeur général et greffier-adjoint